



Quimper, le 26 janvier 2010

La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel à Quimper

cgt@cg29.fr

Communiqué

Le syndicat CGT du Conseil Général souhaite **réagir aux annonces de restriction des dépenses en personnels annoncé par le Conseil Général et aux sermons prononcés, dans les services par la hiérarchie, pour essayer de faire « passer la pilule ».**

Une **diminution de 40% des dépenses en personnels remplaçants** est soumise au vote de l'assemblée. **Nous demandons aux Conseillers Généraux de voter contre cette mesure.** En effet comment assurer un niveau de service public acceptable alors que le personnel absent ne sera pas systématiquement remplacé.

Ces mesures de restriction sont d'autant plus contestables que des choix onéreux sont fait par ailleurs par le Conseil Général : Externalisation des services, audits à répétitions, mille-feuille hiérarchique. Des choix qui n'apparaissent pas, pour certains d'entre eux, sur les lignes budgétaires des ressources humaines, mais qui **coûtent très cher aux contribuables.** De ce fait, une masse salariale en baisse ou stable ne signifie pas diminution d'impôts pour le contribuable, loin de là. En revanche, nous pouvons affirmer que ces choix risquent d'avoir des **conséquences négatives sur la qualité du service rendu à l'usager.**

Nous demandons par conséquent au Conseil Général de revoir sa copie et de revenir à une gestion plus humaine des ressources. Les personnels de terrain, par leur sens du service public, leur expérience et leur indépendance, sont garants du bon fonctionnement des services, encore faut-il que le Conseil Général leur en donne les moyens.